ATTESTATION DE DELIVRANCE DE L'INFORMATION DONNEE A SON CONJOINT

COMMUN EN BIENS SUR LES CONSEQUENCES DES DETTES CONTRACTEES

DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

(Arrêté du 4 Juillet 2007)

Je soussigné(e) :

NOM (de la personne immatriculée) : M. ABDOULI

PRENOM : MOEZ

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du Code du Commerce, avoir informé mon conjoint :

NOM : Mme MAGNIN

PRENOM : LÉA, ALICE

avec lequel / laquelle je me suis marié(e)

- sans contrat de mariage (1)

- ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux,

sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

FAIT A GRENOBLE

LE 17/01/2026

Signature (de la personne immatriculée)

(1) la mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable